



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
18/10/2023

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 06
Votants : 26

OBJET :

PERSONNEL

**Contrat de mise à
disposition Profession
Sport 66**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. ANGULO José, Adjoint à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. DUNYACH Denis, Adjoint à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. BELTRAN José, Adjoint à M. CARLES Yves, conseiller municipal,
M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine conseillère municipale,

Absent (e, s) excusé (e, s) : Mme TORRENT Michèle

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, M. PARAYRE Jean

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Afin de pallier l'absence de personnel sur l'emploi d'éducateur sportif, il est conclu une convention de mise à disposition d'un salarié avec Profession Sport 66.

Elle est établie conformément aux statuts de l'association et aux textes législatifs (article L.5132-1 et suivants du code du travail) et réglementaires (articles R.5132-1 et suivants) régissant le fonctionnement des associations intermédiaires. L'association est une structure d'insertion par l'activité économique ayant pour objet l'embauche de personnes sans emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Cette mise à disposition d'une durée déterminée à compter du 18 septembre 2023 jusqu'au 20 octobre 2023, est fixée sur une durée hebdomadaire de 30.50 heures.

Une convention a été établie ayant pour objet la définition des conditions et modalités de cette mise à disposition.

L'association facturera mensuellement à l'utilisateur les heures effectuées sur la base d'un taux horaire de 23.23 euros majoré éventuellement des éléments dus en vertu de la réglementation du travail.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Profession Sport 66 ci annexée.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention de mise à disposition avec Profession Sport 66 ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition,
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



La secrétaire de séance,
CAPEILLE Sandrine

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.